



## Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 6 mai 2022, no 3/22/0037 le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a autorisé Monsieur Emile FISCH :

**à exploiter un dépôt de substances et mélanges liquides classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « danger) d'une capacité totale de 495 litres à Kapweiler, 3, Bei der Kapell**

Conformément à l'article 19 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Saeul, le 11 mai 2022

le secrétaire communal,



le bourgmestre,